

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2022

n° 119-22

Objet : *RS - Attribution de financement de septembre 2022 à juin 2023 dans le cadre de la convention de revitalisation Socla pour des actions en faveur des publics éloignés de l'emploi accompagnés par CitésLab*

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou

- conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Corinne Charles - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 septembre 2022

délibération n° 119-22

objet **RS - Attribution de financement de septembre 2022 à juin 2023 dans le cadre de la convention de revitalisation Socla pour des actions en faveur des publics éloignés de l'emploi accompagnés par CitésLab**

Philippe Gamen en l'absence de Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, indique que l'entreprise Socla, suite à la réorganisation de ses activités et à la fermeture de son site de Méry, a signé le 28 janvier 2022 avec les services de l'Etat une convention de revitalisation dans le but de contribuer au développement des activités locales ainsi qu'à la création d'emplois sur le bassin d'emploi de Chambéry et plus particulièrement sur le territoire de Grand Lac.

Socla a mandaté le cabinet LHH pour l'accompagner dans le déploiement, l'animation et la mise en œuvre des actions financées par les aides octroyées dans le cadre de sa convention de revitalisation. Le cabinet LHH a lancé un appel à projets dont un des axes prévoyait le soutien à des actions d'insertion professionnelle en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et des publics les plus éloignés de l'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, personnes non diplômées, publics avec reconnaissance de travailleur handicapé).

Les actions proposées pouvaient notamment porter sur des actions de formation, d'accompagnement vers l'emploi, de sensibilisation à la création d'entreprise, et plus largement sur toute action permettant l'insertion professionnelle des publics en difficulté.

L'enveloppe réservée à cet axe est de 89 100 € dont 44 550 € dédiés à des actions à destination des habitants des QPV du département de la Savoie. Elle sera valorisée à hauteur de 20 équivalents emplois.

Au vu du public visé, du territoire d'intervention ciblé et du champ d'activité des CitésLab de Grand Lac et Grand Chambéry, ceux-ci ont répondu ensemble à l'appel à projets et proposé deux actions dont l'une a été retenue par le comité d'engagement de la convention de revitalisation Socla en juillet 2022.

Cette action, intitulée « Soutien à la formation des porteurs de projet de création d'entreprise et/ou entrepreneurs notamment installés en QPV ou répondant aux critères d'insertion », bénéficiera d'une aide d'un montant prévisionnel de 15 000 € (franchise en base de TVA), valorisée à hauteur de 3,37 emplois dans le cadre de la convention de revitalisation Socla.

Il sera proposé à 50 porteurs de projets ou créateurs d'entreprise accompagnés par les deux dispositifs CitésLab de bénéficier, entre septembre 2022 et juin 2023, de sessions de formations sur des thèmes adaptés à leurs besoins (digital, gestion, développement commercial, confiance en soi...). Ces thématiques, nécessaires à la réussite de la création d'entreprise, soit ne sont pas proposées par les partenaires de la création et reprise d'entreprise, soit ne sont pas accessibles (pour des raisons de profil, typologie de projet ou moyens financiers) à tous les porteurs de projet et jeunes entrepreneurs accompagnés par les CitésLab.

Les formations seront dispensées par des prestataires externes, qui seront choisis suite à un appel à candidature qui sera diffusé à des consultants privés et aux partenaires de la création d'entreprise. La subvention permettra de couvrir l'ensemble des factures de prestations. Il n'y a pas de coût résiduel pour l'agglomération.

L'enveloppe sera a priori partagée à égalité entre les deux agglomérations, sauf en cas de besoin justifié de répartition différente (selon la réalité des formations ayant lieu). L'aide sera versée sur présentation des factures des prestations externes de formation engagées et sous réserve de la disponibilité des fonds.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau les demandes de subventions,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Christian Berthomier ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : approuve la convention de financement entre Socla, Grand Lac et Grand Chambéry relative à l'octroi d'une aide au soutien à la formation des porteurs de projet de création d'entreprise et/ou entrepreneurs accompagnés par les CitésLab et notamment installés en QPV ou répondant aux critères d'insertion,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention et tous documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 119-22

Objet de l'acte :	RS - Attribution de financement de septembre 2022 à juin 2023 dans le cadre de la convention de revitalisation Socla pour des actions en faveur des publics éloignés de l'emploi accompagnés par CitésLab
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	29 septembre 2022
Annexe(s) :	CONVENTION DE FINANCEMENT SOCLA

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220929-lmc1H28028H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28028H1

Date de transmission en Préfecture :	29 septembre 2022
Date de réception en Préfecture :	29 septembre 2022
Publication :	jeudi 29 septembre 2022